



FUMEL
— VALLÉE DU LOT —



ENCOMBRANTS - FERRAILLES

Quels déchets sont concernés ?

Ce sont les déchets trop volumineux que vous ne pouvez pas transporter à la déchetterie (matelas, meubles, congélateur...).

Comment procéder ?

Prenez rendez-vous auprès du service Environnement de Fumel Vallée du Lot la semaine précédant la collecte, au **05 53 40 46 75** ou au **06 84 14 73 51**.

L'ensemble des collectes sont mensuelles : sortez vos déchets devant chez vous **UNIQUEMENT la veille au soir de la collecte.**

BRANCHAGES

Quels déchets sont concernés ?

Ce sont les branches dont le diamètre n'excède pas 10cm et la longueur 2m. La tonte de pelouse, les feuilles mortes et les souches ne sont pas collectées. Le tas de déchets végétaux doit être au maximum de 2m³.

Comment procéder ?

Les branches sont ramassées **sans rendez-vous** dans les centres-villes des communes.

Bon à savoir :

■ Le compostage permet de réduire considérablement vos déchets !

Les tontes de gazon, feuilles mortes, branches broyées, et tout autre déchet organique, une fois compostés, contribuent à un engrais 100% naturel et surtout reste une pratique économique et écologique.



La Communauté de Communes vous propose deux modèles de composteurs en plastique de 400 ou 600 litres (à respectivement 10€ ou 15€).

Renseignements et réservations : 05 53 40 46 75.

■ **Quatre déchetteries sont à votre disposition sur l'ensemble du territoire** de la Communauté de Communes à Montayral, Blanquefort-sur-Briolance, Tournon d'Agenais et Penne d'Agenais.

L'accès y est GRATUIT sur présentation de votre carte individuelle d'accès. Pour l'obtenir, complétez le formulaire disponible auprès de Fumel Vallée du Lot.

■ Si vous avez une grande quantité de matériaux à éliminer et que vous ne pouvez pas les transporter en déchetterie, Fumel Vallée du Lot vous propose la location d'une benne de 8 m³ qui sera livrée à domicile pour une durée de 4 jours maximum aux tarifs suivants :

- Ferrailles, mobilier, cartons : **80 €**
 - Végétaux, bois, tout-venant: **120 €**
- Un seul type de matériau par benne, gravats non acceptés
Information et réservation au 06 84 14 73 51

RAPPEL DE LA LOI

■ Stop au brûlage des déchets !

Le brûlage des déchets (y compris des déchets verts) est interdit toute l'année!

Les contrevenants s'exposent à une amende pouvant atteindre 450 € (art. 165 du Règlement Sanitaire Départemental et art. 131-13 du Code Pénal).

■ Stop aux dépôts sauvages !

Il est formellement **interdit de déposer des déchets sur le sol ou de les abandonner sur la voie publique ou privée.** (art. R. 632.1 et R. 635.8 du Code pénal. Contravention de 2^{ème} ou 5^{ème} classe (allant de 150€ à 3 000€).



ENCOMBRANTS - FERRAILLES

PENSEZ À PRENDRE RENDEZ-VOUS avec le service environnement de
Fumel Vallée du Lot au 05 53 40 46 75 ou au 06 84 14 73 51

MERCREDI

Penne d'Agenais

JAN.	FÉV.	MAR.	AVR.	MAI.	JUN.	JUL.	AOU.	SEP.	OCT.	NOV.	DÉC
9	6	6	3	15	5	3	7	4	2	6	4

BRANCHAGES

(Collecte des centres villes sans rendez-vous)

JEUDI

Penne d'Agenais

JAN.	FÉV.	MAR.	AVR.	MAI.	JUN.	JUL.	AOU.	SEP.	OCT.	NOV.	DÉC
24	21	21	25	16	27	25	29	26	24	14	12

POUR LES CAMPAGNES ET LES AUTRES COMMUNES : prendre rendez-vous auprès du service environnement au 05 53 40 46 75 ou au 06 84 14 73 51